



Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

ARRETE N°ARCIR 2503 031
Réglementant l'accès au stade pour la chasse aux oeufs

Nous, Maire de MAROLLES en HUREPOIX (Essonne)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants,

Considérant la demande du Comité des fêtes de réaliser la fermeture du stade pour procéder à la chasse aux œufs sur le Stade Norbert Batigne,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les dispositions, pour réglementer l'accès,

ARRETONS

Article 1 : Le stade Norbert Batigne sera **fermé pour les matchs, le lundi 21 avril 2025, de 8 h 00 à 14 h 00.**

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marolles-en-Hurepoix et aux Policiers Municipaux, aux Sapeurs Pompiers d'Arpajon et de Marolles-en-Hurepoix chacun étant chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté n'est pas transmis en Sous-Préfecture, en application de la loi n° 227-1787 du 20 décembre 2007.

**Fait à Marolles en Hurepoix,
Le 25 mars 2025**

Le Maire,

Georges JOUBERT

ARCIR 2503 031

Tout courrier devra être adressé à l'attention de Monsieur le Maire
Hôtel de ville - 1 avenue Charles de Gaulle - 91630 MAROLLES-en-HUREPOIX
Tél. : 01.69.14.14.40 - Fax. : 01.69.14.14.59 - E.Mail : mairie@marolles-en-hurepoix.fr